

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

4901-4903, avenue Van Horne

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 16 mars 2015, à 19 h, au 6445, avenue de Monkland, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé aux 4901-4903, avenue Van Horne.

Cette dérogation mineure concerne l'article 40 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, et permettrait d'autoriser une opération cadastrale visant à diviser l'immeuble situé aux 4901-4903, avenue Van Horne en deux propriétés distinctes avec un taux d'implantation minimal de 21% au lieu du 35 % minimal prescrit.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 18 février 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate